



## MUNICIPALITE

---

### **PREAVIS N° 28/2023 AU CONSEIL COMMUNAL**

#### **Budget communal pour l'exercice 2024**

| <b>Commissions</b> | <b>Date - heure</b>                             | <b>Lieu</b>  |
|--------------------|---|--|
| COFI - Finances    | 25, 31 octobre, 1, 2, 6, 9,<br>15 novembre 2023 | Salle du Conseil<br>Salle 6, Hôtel de Ville<br>(selon convocation) |

Vevey, le 30 octobre 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes et du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2024.

Rappelons en particulier que la Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 123 RCC) et que le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 124 RCC).

Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et au plan comptable du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

## 2. Résultats du projet de budget 2024

Comparé au budget 2023 et aux comptes de l'exercice 2022, le projet de budget 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

|         | Projet de budget 2024 | Budget 2023      | Comptes 2022     | Ecart avec le budget 2023 | Ecart avec les comptes 2022 |
|---------|-----------------------|------------------|------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Charges | 170'645'100           | 165'778'600      | 157'567'500      | 4'866'500                 | 13'077'600                  |
| Revenus | 162'678'400           | 158'194'800      | 155'157'165      | 4'483'600                 | 7'521'235                   |
| Déficit | <u>7'966'700</u>      | <u>7'583'800</u> | <u>2'410'335</u> | <u>382'900</u>            | <u>5'556'365</u>            |

Le déficit prévisionnel en 2024 est de CHF 7.97 Mio, en augmentation de CHF 0,38 Mio par rapport au budget de l'année précédente. Ce déficit représente le 4.67% des charges totales du projet de budget 2024, contre 5.19% pour 2023. Les explications détaillées quant aux variations enregistrées entre le projet de budget 2024 et le budget 2023 sont données sous point « 6. Évolution » ci-après.

Il est utile de préciser que les budgets sont élaborés par la Municipalité et ses services ou bureaux en partant de l'idée que tout ce qui est prévu sera réalisé (achats de mobilier, machines et matériel, travaux d'entretien dans les propriétés communales...) et que l'ensemble des postes de travail inscrits au budget seront pourvus sur l'ensemble de l'année.

Généralement, au moment du bouclage des comptes, on constate que tout ce qui a été prévu n'a finalement pas pu être réalisé en totalité, par exemple en raison d'un écart entre une démission et un engagement, du report de certains projets dans le temps par manque de ressources humaines ou encore à la suite de circonstances imprévisibles. L'expérience montre donc que les charges portées au budget ne sont pas complètement atteintes.

Quant aux recettes, celles-ci dépendent grandement des éléments fiscaux. Ces derniers sont évalués selon le dernier bouclage comptable (2022), l'estimatif de l'année en cours (2023) ainsi que des éléments structurels et conjoncturels que nous sommes en mesure de considérer comme réalistes (niveau de population, informations des services cantonaux, etc.). Toutefois, ces projections sont donc en partie basées sur des hypothèses et les conséquences de l'introduction de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) ne sont toujours pas encore totalement connues à ce jour.

### 3. Autofinancement

L'autofinancement prévisible dégagé par le budget de fonctionnement est positif de CHF 1.16 Mio, contre un montant négatif de CHF 0.22 Mio prévus au budget de l'année précédente. Le détail de l'évolution de l'autofinancement sur les 10 dernières années est donné en annexe du présent préavis.

L'examen de ce tableau permet de constater que :

- l'autofinancement moyen pour la période 2016 à 2024 s'élève à CHF 6.00 Mio. Cette moyenne passe à CHF 4.06 Mio si l'on considère uniquement la période couvrant les 5 dernières années (2020 à 2024) ;
- les années 2017 et 2018 sont fortement positives, avec des autofinancements supérieurs à CHF 10 Mio, notamment en raison de recettes fiscales conjoncturelles aléatoires très élevées. L'autofinancement prévu au budget 2024 est en augmentation par rapport à l'année précédente principalement en raison d'une diminution des prélèvements sur les fonds de réserve.

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « flux de trésorerie », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, un autofinancement positif représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à :

- financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et moins le recours à l'emprunt est requis) ;
- rembourser des emprunts (amortissements financiers) ;
- constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

A contrario, un autofinancement négatif signifie que les recettes courantes ne financent pas les charges de fonctionnement et que le recours à l'emprunt est nécessaire.

L'autofinancement peut être considéré comme un élément financier plus significatif que la simple différence arithmétique entre le total des charges (amortissements compris) et le total des revenus, soit le bénéfice ou le déficit.

### 4. RFFA et RIE III vaudoise

À la suite de l'acceptation de la RFFA par le peuple suisse lors de la votation référendaire du 19 mai 2019, le Conseil fédéral a décidé le 14 juin 2019 que celle-ci entrerait intégralement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La RFFA remplace donc les régimes fiscaux qui ne sont plus conformes aux normes internationales.

Au niveau cantonal, la RIE III vaudoise (troisième réforme de l'imposition des entreprises) est entrée en vigueur en 2019, soit de manière anticipée. Cela a donné lieu à une décision du Grand Conseil vaudois afin de redistribuer une compensation de 50 millions aux communes en 2019.

Depuis 2020, l'État redistribue aux communes une compensation « RFFA » versée par la Confédération. L'acompte calculé pour 2023 sera « corrigé » en 2024 sur la base notamment des rendements fiscaux 2023 effectifs des personnes morales (clé de répartition). Il en sera de même pour l'acompte 2024 avec un calcul définitif en 2025.

Concernant les recettes fiscales des personnes morales, il est encore difficile de quantifier les effets des réformes fiscales et de l'abandon des statuts spéciaux. Seule une année de taxation est connue à ce jour, car les entreprises clôturant leurs comptes au 31 décembre ont jusqu'à l'automne pour déposer leur déclaration fiscale.

## 5. Évolution du résultat

L'évolution du résultat du compte de fonctionnement et son impact au bilan est la suivante pour la période 2015 à 2024 :

| <b>Exercice</b> | <b>Résultat</b><br>bénéfice (+) /<br>perte(-) | <b>Bilan</b><br>capital (+) /<br>découvert (-) |
|-----------------|---|--|
| 2015            | -1'748'480                                    | -8'665'743                                     |
| 2016            | -5'808'809                                    | -14'468'546                                    |
| 2017            | 125'568                                       | -12'142'978                                    |
| 2018            | 79'608  | -12'063'370                                    |
| 2019            | -3'908'416                                    | -15'971'785                                    |
| 2020            | -7'283'113                                    | -23'254'898                                    |
| 2021            | -5'358'078                                    | -28'612'976                                    |
| 2022            | -2'410'335                                    | -31'023'310                                    |
| B2023           | -7'583'800                                    | -38'607'110                                    |
| B2024           | -7'966'700                                    | -46'573'810                                    |

### Equilibre budgétaire

Selon les dispositions de l'art. 2 du règlement sur la comptabilité des communes, les finances communales doivent être gérées conformément aux principes de la légalité, de l'emploi judicieux et ménager des fonds et de l'équilibre budgétaire.

La finalité du principe de l'équilibre budgétaire est que le compte de fonctionnement dégage un autofinancement optimal évitant ainsi un recours trop important à l'emprunt pour le financement des investissements. De plus, il s'agit d'éviter que les exercices bouclés présentent de façon régulière des excédents de charges qui conduisent à un déséquilibre du bilan avec l'apparition d'un découvert.

## 6. Évolution

### Charges

Par rapport au budget 2023, les charges, dans leur ensemble, augmentent de 2,94% de manière similaire aux recettes. Les principaux écarts sont détaillés ci-dessous.

#### **30 Autorités et personnel** **CHF 55'197'200.—**

Ce poste enregistre une augmentation de CHF 2.85 Mio ou de 5,44%. Cette augmentation est due d'une part à la progression salariale liée aux annuités et d'autre part à la couverture globale de l'indexation des salaires de 2%. De plus, le budget 2024 présente la création de 7.155 équivalents plein temps (EPT) par rapport à l'année précédente. Ces nouveaux postes se répartissent entre des créations pour 6.005 EPT, des pérennisations de postes d'auxiliaires pour 3.48 EPT et des suppressions de poste pour 2.33 EPT.

L'évolution des EPT est la suivante :

|             |            |
|-------------|------------|
| budget 2019 | 361.73 EPT |
| budget 2020 | 354.45 EPT |
| budget 2021 | 366.30 EPT |
| budget 2022 | 379.13 EPT |
| budget 2023 | 375.66 EPT |
| budget 2024 | 382.82 EPT |

#### **31 Biens, services et marchandises** **CHF 28'226'500.—**

Légère diminution de CHF 109'200 ou de 0.39% qui laisse apparaître cette catégorie comme stable. Toutefois on constate deux effets notables : une forte augmentation liée à l'inflation ; une diminution avec le transfert des entretiens spéciaux des bâtiments sur les dépenses d'investissement et la poursuite des mesures d'économies d'énergies

#### **32 Intérêts passifs** **CHF 3'436'200.—**

Augmentation de CHF 1.26 Mio ou de 57.91% en regard du budget précédent. La charge des intérêts est à la hausse à la suite aux relèvements successifs des taux directeurs des principales banques centrales (EUR, USA, CH). À ce jour, il est difficile d'obtenir des crédits à long terme ; les prêteurs proposent, au mieux, du moyen terme.

#### **33 Amortissements** **CHF 9'003'500.—**

Diminution de CHF 657'300.— ou de 6.80%. Cette variation concerne la catégorie des amortissements du patrimoine administratif.

#### **35 Participation aux charges d'autres collectivités publiques** **CHF 48'353'900.—**

Ce poste est en augmentation de CHF 512'300.— ou de 1.07% par rapport au budget 2023. Il enregistre les principales variations suivantes :

- 351.3517 — Participation aux déficits des entreprises de transports publics : augmentation de CHF 279'600.— ;
- 200.3529 — Versement au fonds de péréquation : CHF + 432'500.— ;
- 600.3521 Participation aux coûts de Sécurité Riviera : CHF + 399'000.— ;
- 751.3515.xx — Participation à la cohésion sociale : CHF - 494'400.—. Des explications complémentaires sont mentionnées ci-dessous.

La péréquation est budgétisée selon les acomptes 2024 établis par le Canton. Ces derniers sont calculés sur la base des derniers chiffres connus, soit ceux de l'année 2022. La participation communale à la cohésion sociale est en légère diminution, ceci grâce à l'accord conclu entre le Canton et les communes vaudoises en septembre 2020.

La participation à la cohésion sociale est financée par les éléments suivants :

1. Les prélèvements conjoncturels : 50% des recettes fiscales sur les droits de mutation, des gains immobiliers et des successions ou donations, ainsi que 30% de l'impôt sur les frontaliers ;
2. Un écrêtage pour les communes ayant une valeur de point d'impôt par habitant·e dépassant la valeur moyenne du point d'impôt par habitant·e des communes du canton ;
3. Le solde étant financé en nombre de points d'impôt.

La péréquation directe est composée principalement de :

1. L'alimentation du fonds de péréquation qui se fait en nombre de points d'impôts ;
2. Une « compensation population » en faveur des communes en fonction du nombre d'habitant·es. Le montant attribué par habitant·e progresse selon des seuils, cette méthode « favorise » les villes ;
3. Une « compensation solidarité » pour les communes ayant une valeur de point d'impôt par habitant·e inférieure à la valeur moyenne du point d'impôt par habitant·e des communes du canton ;
4. Une prise en charge des dépenses thématiques, en l'occurrence les charges liées aux routes et transports : le 75% des dépenses identifiées dépassant 8 fois la valeur du point d'impôt sont pris en compte, jusqu'à concurrence de 4,5 points d'impôt (calcul au niveau cantonal).

La détermination des acomptes « cohésion sociale » et « péréquation directe » effectuée par l'État se base sur la dernière valeur du point d'impôt connu. Par conséquent, il y a là un décalage qui explique pourquoi le décompte final péréquatif n'est jamais identique aux acomptes.

### **36 Aides et subventions**

**CHF 21'573'900.—**

L'augmentation de CHF 1.03 Mio ou de 5.02% est principalement due aux contributions pour les structures d'accueil collectives. Cette variation est à mettre en lien avec l'augmentation de la rubrique « 45 Remboursements de collectivités publiques » ;

### **38 Attributions aux fonds et financements spéciaux**

**CHF 1'490'800.—**

Diminution de CHF 100'000.—. Cette rubrique varie d'une année à l'autre en fonction des recettes et des charges effectives impliquant soit une attribution, soit un prélèvement aux Fonds spéciaux.

## **Produits**

Par rapport au budget 2023, les produits augmentent CHF 4.48 Mio ou de 2,83%. Les principaux écarts sont détaillés ci-dessous.

### **40 Impôts**

**CHF 84'286'000.—**

Pour les personnes physiques, la prudence s'est imposée pour les prévisions pour 2024. En effet, il est difficile de mesurer l'impact des décisions prises par le Grand conseil. Dès lors, seul l'impôt sur la fortune a augmenté pour CHF 0.16 Mio sur un total de CHF 5.4 Mio.

La fiscalité des personnes morales comporte des incertitudes (voir point 4). L'entrée en vigueur de la RFFA implique un transfert partiel de l'impôt sur le capital sur l'impôt sur le bénéfice. À ce jour, il est difficile d'estimer précisément les effets de ce transfert.

Les prévisions cantonales permettent d'estimer une augmentation des recettes cumulées des impôts sur le bénéfice et sur le capital de CHF 1 Mio par rapport à l'année précédente.

Une légère augmentation des recettes de l'impôt foncier a été estimée à CHF 0.3 Mio.

Le taux d'imposition pour l'année 2024 n'a pas été modifié et se monte à 74,5.

**41 Patentes, concessions** CHF 1'541'000.—

Pas de variation par rapport à l'année précédente.

**42 Revenus du patrimoine** CHF 13'136'800.—

Ce montant augmente de CHF 1'19 Mio ou de 9,92%. Cette augmentation est principalement due à l'acquisition d'immeubles de rente et à l'adaptation des loyers.

**43 Taxes, émoluments, produit des ventes** CHF 16'961'300.—

Ce poste enregistre une augmentation de CHF 964'200.—. Plus de la moitié de cette somme provient de l'adaptation du correctif de la masse salariale.

**44 Parts à des recettes cantonales** CHF 2'400'000.—

Ces recettes correspondent à la part communale sur les impôts sur les gains immobiliers et les frontaliers. Bien que les bases de taxation de l'impôt sur les gains immobiliers soient en hausse, la prudence est nécessaire pour l'impôt sur les travailleurs frontaliers ; le budget est identique à celui de 2023.

**45 Remboursements de collectivités publiques** CHF 37'969'500.—

L'augmentation de CHF 1.64 Mio soit 4.52% s'explique par les principales raisons suivantes :

- Augmentation d'environ CHF 0.8 Mio concernant les « compensation population » et « compensation solidarité » de la péréquation directe ;
- Augmentation d'environ CHF 1.41 Mio correspondant globalement aux variations des contributions des partenaires et de la FAJE à la suite de l'arrêt du réseau REVE à mettre en lien avec la rubrique « 36 Aides et subventions » ;
- Diminution de CHF 0.63 Mio de la compensation RFFA.

**46 Autres participations et subventions** CHF 1'656'400.—

L'augmentation de CHF 1.61 Mio est due principalement à l'introduction des prestations propres. Celles-ci représentent le travail fourni par les collaborateurs pour les investissements pour CHF 1.38 Mio.

**48 Prélèvements sur les fonds de réserve** CHF 1'364'300.—

Cette rubrique diminue de CHF 2.52 Mio. Habituellement, cette rubrique varie d'une année à l'autre en fonction des recettes et des charges effectives impliquant soit une attribution, soit un prélèvement aux Fonds spéciaux.

Toutefois, lors de l'introduction de la péréquation, un « *fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation financière intercommunale et la facture sociale* » a été créé et se montait au 31 décembre 2022 à CHF 2,58 Mio. En raison de l'évolution de la pratique comptable concernant la péréquation, il avait été décidé de dissoudre cette réserve dans le budget 2023.

## **7. MCH2 — Introduction et déploiement**

Malheureusement, le temps a manqué pour que le déploiement du MCH2 soit effectif pour l'examen du budget 2024 et que les formations tant aux chef-fes de services qu'aux membres de la COFI aient pu être données en temps utile. Cependant, l'objectif d'une mise en œuvre dès l'exercice 2024 est maintenu. Il faut rappeler que le passage au MCH2 est également l'occasion de revoir (supprimer) les particularités propres à Vevey et d'uniformiser les pratiques comptables de tous les services et bureaux.

La conversion du budget MCH1 en MCH2 incluant le retraitement des années précédentes est un processus plus chronophage qu'initialement estimé. En conséquence et pour que ni la COFI ni le Conseil communal ne travaillent sur un document provisoire, le budget 2024 qui vous est présenté reste sous la forme du plan comptable vaudois actuellement appelé MCH1. Cette présentation est celle utilisée jusqu'à maintenant et pour les mêmes raisons, plusieurs communes pilotes présentent également leur budget ainsi.

Toutefois au début de l'année 2024 et à titre d'information, nous prévoyons de transmettre au Conseil communal la version du budget 2024 approuvée et retraitée selon les règles du MCH2 y compris pour les années de comparaison. Elle sera accompagnée d'un dossier explicatif sur les principaux changements. Ce budget retraité sera repris pour les comparaisons lors de l'examen des comptes 2024.

Il n'est pas nécessaire de préciser que le budget approuvé et le budget retraité présenteront le même résultat ainsi que les mêmes enveloppes budgétaires pour les chef-fes de services et responsables du bureau.

## **8. Informations et explications des services et des bureaux**

### **Secrétariat municipal**

Le budget 2024 se présente dans la continuité de celui de 2023, avec quelques ajustements pour prendre en compte la réalité des comptes des derniers exercices.

Par ailleurs, début 2023, le Secrétariat municipal a accueilli une nouvelle collaboratrice pour pallier au départ à la retraite de la secrétaire de direction. En fin d'année 2023, le départ au Service civil d'un collaborateur a nécessité un remplacement temporaire qui se poursuit durant les premiers mois de 2024.

En termes de projets, l'évolution des systèmes (numérisation des processus de traitement des courriers municipaux entrants et sortants, initiée en 2022) va se poursuivre en 2024 avec la numérisation des courriers sortants des services et des processus d'élaboration des propositions soumises à la Municipalité. L'année 2023 a aussi été marquée par le démarrage du projet « GED » (gestion électronique des documents) via M-Files, généralisé à toute l'administration. Ceci est complémentaire au travail mentionné plus haut et permettra de meilleurs archivage et traçabilité des documents. Le Secrétariat municipal a été identifié comme service pilote.



Le Secrétariat municipal travaille aussi à améliorer la gestion des séances du Conseil ainsi que celle des jetons de présence en prenant une part active au développement d'outils numériques. À noter que pour ces projets, l'impact budgétaire figure principalement dans le budget des services Systèmes d'information (environnement eSéances et M-Files) et Accueil et population/Archives (mandat GED globale).

Les élections fédérales se sont déroulées cette année et à cette occasion de nouveaux bulletins ont été introduits pour les listes d'élection selon le système majoritaire, bulletins prévus pour être lus et décomptés électroniquement. Un nouveau scanner a été acquis pour l'occasion. Le dépouillement selon le système majoritaire se fait désormais à l'aide d'un scanner qui lit et décompte les bulletins de vote. Dans le même temps, les bulletins de vote pour les votations fédérales et cantonales ont été adaptés à ce nouvel outil de scannage et de dépouillement, bien évidemment reconnu par le Canton et la Confédération.

Au niveau de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, les besoins restent immenses, notamment en Ukraine et en Afrique de l'Est (famine, guerre au Soudan) et tout récemment en Afrique du Nord (catastrophes naturelles au Maroc et Libye). L'augmentation du budget approuvée pour 2023 était donc bienvenue. Comme prévu pour la coopération au développement, une plus grande partie a été affectée via la FEDEVACO, qui joue un rôle important de garantie de la qualité des projets soutenus. Comme annoncé, une partie a été allouée à des petits projets issus des diasporas de la région dans leur pays d'origine, avec le double objectif d'impact sur l'intégration en Suisse et sur les conditions de vie dans des pays en difficulté. Cet effort de la Ville en matière de coopération internationale fait partie de la contribution de Vevey aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et à l'atteinte de l'objectif préconisé par les Nations Unies de porter l'Aide Publique au Développement (APD) à 0,7% du RNB (dans le classement international, la Suisse se place au neuvième rang en 2022 avec 0,56% incluant les coûts de l'Asile et 0,40% hors coût de l'Asile (contre 0,45% l'année précédente).

### **Service Accueil et population**

Le service Accueil et population est dédié aux Veveysannes et Veveysans. Il a pour missions principales d'enregistrer les arrivées, départs ou changements d'adresse des citoyennes et citoyens qui s'établissent dans la Ville d'images, de traiter les dossiers relatifs aux processus de naturalisation, d'assurer une communication efficace et à large échelle, de veiller aux processus d'archivage, d'orienter les demandes vers les services communaux ad hoc, de soutenir ces derniers pour l'élaboration de règlements ou directives, d'organiser les réceptions et manifestations sous l'égide de la Commune et de réaliser tous les travaux d'impression requis par les services. Ses différents secteurs regroupent ainsi : consultation juridique interne, communication, manifestations et réceptions, administration, office de la population et bureau d'information, bureau des naturalisations, archives et centre d'impression.

En 2024, le service souhaite poursuivre la mise en place de sa stratégie de communication validée par le Conseil communal en décembre 2022 en optimisant l'utilisation des vecteurs électroniques (site internet, réseaux sociaux, etc.) et en y ajoutant la création et la diffusion d'un bulletin d'information communal. Ce canal d'information vise à répondre aux attentes exprimées par les seniors, mais aussi d'autres personnes non familières des réseaux sociaux. Un journal dédié aux activités de la Ville permet d'informer largement et de manière centralisée la population régulièrement.

Le service optimisera, poursuivra et achèvera également le contrôle, la mise à jour et la régularisation des appartements vides, des travaux non annoncés, Airbnb, taxes de séjour. Il est par ailleurs prévu, comme le demande le canton, d'acquérir des appareils « pentascanner » permettant de scanner et contrôler l'authenticité des documents d'identité suisse ou étranger, et d'envoyer les informations sur la base de données de l'Office de la population. Il est à relever que

le système des cartes journalières CFF a évolué et qu'il ne génère plus de dépense anticipée. Seule une recette de 5% sur les ventes. L'année 2024 sera un test.

Le secteur manifestations-réceptions nouvellement constitué en 2023 œuvre à une stratégie directrice pour toujours mieux répondre aux demandes grandissantes de la population et satisfaire les besoins des Veveysannes et des Veveysans, le service continuera à porter une attention soutenue aux manifestations orchestrées par la Ville. La célébration du 1<sup>er</sup> août fera l'objet d'un appel à projets afin de développer un concept d'animation alternatif aux feux d'artifice.

La réorganisation entre le secrétariat municipal et le nouveau service Accueil et population démontre qu'une employée d'administration est nécessaire pour la bonne marche du service (couverture des absences et renfort en cas de forte pression sur un secteur ou un autre et maintien de la bonne gestion des dossiers de naturalisation dans les délais impartis). Par conséquent une demande de 0.6 EPT est portée au budget.

## **Service des Relations humaines**

Cette nouvelle année s'inscrit dans la continuité pour le service des Relations humaines. Au service des collaboratrices et collaborateurs, des responsables et de la Municipalité, le service vise continuellement à développer ses activités afin de permettre à chacune et chacun de réaliser ses missions au service de la Ville de Vevey et ceci dans les meilleures conditions possibles.

Tout en poursuivant ses activités et en développant un service proactif et de qualité, le service des Relations humaines apporte son expertise métier auprès de l'administration communale. Cette année encore, le développement des compétences de tous les membres du personnel reste indispensable au vu de la complexification des dossiers qui impliquent de plus en plus souvent différents services et nécessitent une étroite collaboration. Des formations globales visant, par le développement de la communication et la collaboration de tous les membres du personnel, à améliorer l'échange d'information et la coordination des activités ont été initiées durant l'année 2023 et seront poursuivies en 2024. L'administration fait également toujours face à la nécessité de se démarquer en tant qu'employeur exemplaire et attractif afin de s'assurer la relève en recrutant rapidement des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs compétents. Dans ce sens, l'un des objectifs prioritaires du service des Relations humaines sera d'accroître la visibilité de l'Administration auprès des jeunes arrivant au terme de leur scolarité ou de leurs études, notamment par des partenariats ou événements conjoints entre les écoles de Vevey et l'Administration.

Le service des Relations humaines se réjouit de pouvoir continuer à œuvrer au service de la population de Vevey en favorisant un environnement de travail propice à l'accomplissement des missions de la Ville de Vevey par les collaboratrices et collaborateurs.

## **Bureau Économie, tourisme et vignes**

### Économie

Le montant des soutiens pour le développement économique est revu à la hausse pour 2024 et renforcé de CHF 10'000.-. Ceci en prévision de l'accueil de l'Assemblée générale de la Via Francigena à Vevey, ainsi que la Parade navale de la CGN, qui se donnera entre Vevey et La Tour-de-Peilz.

Une ligne a été ajoutée pour l'octroi d'un subside à Film Location Riviera, jusqu'alors pris en charge uniquement par le Service de la Culture (compte 814.3653.42).

La subvention à Montreux-Vevey Tourisme est allongée de CHF 20'000.-, correspondant à CHF 1.- de plus par habitant·e. Cette augmentation a été demandée par Montreux-Vevey Tourisme à toutes les communes contribuant à son fonctionnement, selon une clé de répartition bien précise. Elle est justifiée par l'inflation et le maintien « physique » des Points d'information.

### Vignes

Le compte Achat et consommation d'eau a été mis à zéro, ces charges étant facturées directement aux vigneron·nes, selon les contrats de bail.

En 2024, il est prévu d'effectuer des travaux de renforcement des murs sur les trois domaines. Cet entretien est estimé à CHF 10'500.- dans sa globalité.

L'unique vigne urbaine, sur la parcelle de Saint-Martin, est entretenue directement par notre chef de cave. L'achat d'outils et de machines, tel qu'un système d'arrosage et une débroussailleuse, est nécessaire et prévu pour un montant de CHF 4'500.-.

### Cave

Les frais de publicité et de promotion des vins sont revus à la baisse, 2023 ayant nécessité un engagement particulier pour la création et la mise en œuvre de la nouvelle identité visuelle.

Le compte Achats vases, machines et matériel prévoit en 2024 le renouvellement usuel de barriques et de palettes, alors qu'en 2023 le rachat de matériel à la Famille Mayor, en faveur de l'internalisation des travaux de notre cave, était comptabilisé.

Riche de son succès, notre nouvelle boisson sans alcool, La Baigneuse, sera produite en plus haute quantité en 2024. La fabrication est confiée à une entreprise spécialisée et le coût calculé à CHF 15'500.-. Ce montant est compris dans le compte Achats d'autres marchandises.

Le secteur bâtiments a prévu un renforcement de l'entretien courant de la cave, ceci en raison du chantier du poste de police. Un montant de CHF 24'000.- est estimé.

Nous possédons un deuxième pressoir, surdimensionné par rapport à notre production, qui n'est pas utilisé. Un partenaire-fournisseur nous a proposé son rachat pour CHF 20'600.-. Ce montant est inclus dans le compte Prestations diverses et œnotourisme.

## **Service des Systèmes d'information**

Le budget 2024 du secteur informatique du service des Systèmes d'information est en légère augmentation. Il doit en effet permettre de réaliser certains nouveaux projets, mais aussi de financer quelques hausses de coûts ainsi que les importants montants récurrents des locations de licences, des entretiens et des maintenances d'équipement ou de logiciels.

Dans les nouvelles prestations, il y a notamment la maintenance évolutive du site [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch), confiée à la société Ergopix de Vevey, alors que les maintenances des années précédentes, prévues dans le cadre du préavis de refonte du site, étaient financées par celui-ci. On peut également mentionner le projet de passer en mode multiserveurs la GED M-Files, qui devient toujours plus stratégique pour la Ville (dossiers électroniques des collaboratrices et collaborateurs, des habitant·es, traitement des factures fournisseurs, etc.), afin d'éviter des ralentissements dans les accès et les traitements. Des développements sont d'ailleurs prévus en 2024 comme en 2023 dans la GED M-Files et sur le portail Geocity.

Des augmentations sont à relever dans les prix de certaines licences (notamment celles de la GED M-Files et celles d'Oracle nécessaires pour ProConcept) et les maintenances de logiciels supplémentaires (sauvegarde Veeam pour les outils collaboratifs de Microsoft 365). Il faut également signaler que dès 2024 tous les frais de communication du central téléphonique passent sur les comptes du service des Systèmes d'information et ne sont plus répartis dans les comptes des services et bureaux.

Enfin, malgré une baisse relative (diminution de Fr. 28'500.-) le budget du compte 190.3185 « Honoraires, études et frais d'expertise » reste élevé du fait des projets, déjà cités, en cours dans la GED M-Files et Geocity, et des mesures de sécurité reconduites en 2024 (campagne Terranova de sensibilisation aux cybermenaces, accompagnement et tests d'intrusion / pentests).

Pour le SIT, il faut distinguer deux parties au budget, qui permettent d'assurer la continuité des services offerts.

Les comptes 192 représentent la collaboration intercommunale Cartoriviera, qui offre des prestations en ligne à toutes et tous. Il s'agit de la partie émergée de l'iceberg SIT. Cette collaboration régionale permet non seulement de maintenir et faire évoluer le géoportail Cartoriviera, qui reçoit quotidiennement plus de 1'700 visites, mais également plusieurs services annexes comme Alertes-Riviera, Parkings-Riviera, Signalements-Riviera et depuis peu Geocity-Riviera. Ce dernier, le nouveau-né de la famille Cartoriviera, offre une interface novatrice de cyberadministration permettant de gérer en ligne et de A à Z les demandes faites par les citoyennes et citoyens ainsi que les entreprises aux administrations. Tous les services développés dans le cadre de Cartoriviera se basent sur des solutions libres (Open Source).

Les comptes 191 contiennent les participations de la commune aux développements des solutions libres utilisées en interne (QGIS, QField, etc.) ou dans le cadre de Cartoriviera (GeoMapFish, Geocity, Extract, etc.), ainsi que la maintenance de quelques logiciels commerciaux qui ne disposent pas à ce jour d'équivalent libre. Les solutions libres comme QGIS ou QField sont très largement utilisées dans les services de la ville pour la gestion et l'exploitation de nombreuses géodonnées: patrimoine arboré, ports, cimetière, bâtiments communaux, entretien des WC publics, stationnement, énergie, mobilité, etc. Le développement et la maintenance de ces applications représentent la partie immergée de l'iceberg SIT, qui n'est pas visible par le public.

Au niveau budgétaire, l'utilisation massive de solutions libres se traduit par des coûts de maintenance des logiciels très faibles. En contrepartie, cela nécessite des ressources humaines avec des compétences pointues pour le développement et la mise en place de ces outils, ainsi que des montants permettant de participer aux développements du cœur de ces logiciels. Les développements ainsi financés sont ensuite disponibles pour toutes et tous.

## **Service des Finances**

Le service des Finances consacrera, en plus des tâches habituelles, l'année 2024 à la poursuite de l'implémentation du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Il s'agira, entre autres, d'une évaluation de la classification des immobilisations entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Tous les fonds de réserve devront être également analysés et traités pour correspondre aux nouvelles règles.

Afin de permettre aux chef-fes de services et aux responsables de bureau un meilleur suivi de leurs comptes, l'outil informatique « Portail finances » sera installé. Cet outil, facile d'accès, nécessite peu de formation. Il a été développé par un boursier communal et a déjà été adopté par plusieurs communes. Le « Portail finances » sera un des éléments centraux pour les prochains axes de modernisations de la gestion financière communale.

Il est également prévu d'introduire le module « Immobilisation » dans l'ERP ProConcept. Ce module permettra un meilleur contrôle des opérations comptables liées aux immobilisations, principalement concernant nos immeubles.

## **Service Bâtiments, gérance et énergie**

### État locatif

Le service a repris la gestion des bâtiments de propriétés communales à la suite de l'internalisation des gérances au 1<sup>er</sup> juillet 2021. L'état locatif théorique était de CHF 6'585'000.- à cette date. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'état locatif théorique sera de CHF 6'818'000.-, soit une augmentation de CHF 233'000.- sans tenir compte des nouvelles acquisitions.

L'acquisition de onze nouveaux immeubles entre 2022 et 2023 aura pour effet des recettes supplémentaires de CHF 1'117'000.- pour 2024 et des charges estimées à CHF 550'000.-.

L'établissement des arriérés des décomptes de charges des propriétés communales par le secteur Gérance est terminé et a permis d'adapter les acomptes de chauffage dans le but de couvrir à l'avenir les frais effectifs, soit une hausse des acomptes pour un montant total de CHF 395'000.-.

### Entretien des bâtiments communaux

Le montant annuel moyen pour l'entretien ces dix dernières années a été de CHF 3'900'000.-/an, soit 0,67% de la valeur ECA du patrimoine immobilier de CHF 580'432'123.— au 31.12.2022. Une valeur entre 1 et 1,2 % est souvent citée comme référence pour un entretien suffisant, sans vétusté apparente. La valeur ECA des propriétés communales est maintenant de CHF 597'669'873.—, y compris les nouvelles acquisitions faites en 2023.

Il faudra donc consacrer environ CHF 6'000'000.— pour l'entretien des bâtiments. Le budget de fonctionnement 2024 prévoit un montant de CHF 3'440'000.— pour l'entretien courant du PA et du PF, auquel il faut ajouter CHF 3'101'000.— de dépenses d'investissement constituant la part pour de l'entretien (maintien de la valeur) contenue dans le préavis 2024 consacré à l'entretien du patrimoine. Le total final est de CHF 6'541'000.—, soit 1.09% de la valeur ECA.

### Énergie

Nous projetons une légère hausse des charges liées à l'énergie et à l'eau, passant de CHF 5'295'000.- (budget 2023) à CHF 5'490'000.- qui représente une hausse de 3,6%.

Cette augmentation est due principalement à l'acquisition des nouveaux bâtiments, la légère augmentation des tarifs de l'électricité sur le marché captif et une prévision en légère hausse du prix des combustibles. Ces augmentations sont en partie compensées par la renégociation de plusieurs contrats d'électricité sur le marché libre.

### Ressources humaines

#### *Bâti scolaire*

Le budget prévoit la pérennisation du poste de chargé de projet pour le bâti scolaire. L'augmentation du volume de travail par le lancement en parallèle de 10 projets, et la confirmation d'un développement à long terme de la stratégie de construction/rénovation, nécessitera une réorganisation du secteur Architecture. Dans les faits, nous avons pu engager en auxiliaariat deux personnes à 50% avec au final des profils différents pour des tâches et responsabilités

différentes. En regard du plan des investissements actualisé, il est probable qu'un renforcement supplémentaire soit nécessaire pour ce secteur.

#### *Gérance*

Depuis l'internalisation des gérances au 1<sup>er</sup> juillet 2021, onze bâtiments ont été acquis pour un total de 74 appartements supplémentaires sans augmentation spécifique de la dotation en personnel, cela constitue une des raisons qui plaide pour l'engagement d'un·e gérant·e d'immeubles en 2024, tel que prévu par le projet de budget en faisant usage des EPT disponibles dans le budget du service.

#### *Conciergerie*

Une augmentation de 0,2 EPT est demandée pour un agent de propreté des bâtiments locatifs.

### **Service Urbanisme et mobilité**

Le Plan directeur communal (PDCoM), mis en consultation publique en juin 2023, sera proposé à l'adoption du Conseil communal fin 2023. Ce document directeur permet une vision d'ensemble partagée sur les thématiques ayant un impact sur le territoire. Un des objectifs de ce document est l'amélioration du cadre de vie tout en permettant une certaine densification de notre ville centre. Ce difficile équilibre passe notamment par la nécessité de repenser les déplacements et améliorer les espaces publics.

L'année 2024 sera également marquée par l'aboutissement d'une étape importante du projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération, soit l'annonce des mesures et du chiffrage des coûts.

#### *351.3185 Honoraires, études et frais d'expertises*

La mise en œuvre de cette politique passera notamment par des études financées par la ligne budgétaire consacrée aux « Honoraires, études et frais d'expertises ».

Pour le secteur Mobilité, il s'agira de poursuivre les études de modération de la vitesse sur toute la commune et de sécurisation de certains axes, notamment à proximité des sites scolaires ainsi que l'implémentation de mesures du Plan directeur des Mobilités douces.

Ces différents projets donneront lieu à des réflexions sur l'espace public qui se concrétiseront par des aménagements provisoires ou définitifs. L'aménagement de certaines rues se fait également en coordination avec les projets du service Travaux publics, espaces verts et entretien (CAD, mise en séparatif, assainissement du bruit, mise aux normes, etc.).

Comme chaque année, le secteur Police des constructions et foncier se voit attribuer une dotation pour effectuer des expertises permettant d'appuyer certaines décisions de la Municipalité. Un montant dédié à la définition de la politique foncière est également prévu. Des expertises externes, le recours aux services de notaires et géomètres permettront de concrétiser cette politique. Les frais liés aux honoraires d'avocats sont centralisés dans le budget du service Accueil et population.

Comme pour le budget 2023, certaines études préliminaires sectorielles en aménagement du territoire et des mandats de communications sont également prévus.

#### *351.3142.01 Installation par des tiers de parking vélos*

Respectant les domaines de compétences des services, la ligne relative aux travaux d'installation par des tiers de parking à vélos a été transférée au service Travaux publics, espaces verts et entretien.

### *351.3517 Participation déficit transports publics*

Enfin, le budget lié à la participation au déficit des transports publics augmente selon les estimations des VMCV pour le trafic urbain et celles du canton pour le trafic régional. Pour le trafic régional, il s'agit de répercuter la hausse des infrastructures ferroviaires, l'inflation des tarifs de l'énergie, et l'augmentation des taux d'intérêt. Pour l'urbain, ce sont les charges de personnel qui augmentent.

## **Bureau de la Durabilité**

Le budget 2024 du Bureau de la durabilité s'inscrit dans la continuité de l'année 2023. L'objectif premier étant de faire « vivre » le Plan climat communal, adopté fin 2022 par la Municipalité, en lançant une « bourse aux projets » auprès de la population veveysanne, de la société civile et du secteur privé. Parallèlement, le bureau aura pour mission d'élaborer la stratégie de durabilité (Agenda 2030) de la Ville de Vevey, en complétant le Plan climat communal avec notamment les aspects sociaux, culturels et économiques de la transition écologique.

Pour les projets d'envergure qui découlent directement du Plan climat, mentionnons par exemple le développement d'une « maison de la réparation » associative, ainsi que du volet d'éducation à la nature sur la parcelle « En Salauroz » située à Corsier-sur-Vevey. Ces projets viennent compléter les actions et événements habituellement portés par le bureau, tels que la gratuité du service Dring Dring, l'organisation d'événements tels que la Journée des mobilités ou la Fête de la nature, l'accompagnement des organisatrices et organisateurs de manifestation pour la mise en place de la vaisselle réutilisable ou encore la gestion de la vélostation de la gare de Vevey. Finalement, le bureau de la Durabilité continuera de soutenir la population et la société civile dans le développement de leurs projets et à accompagner les services communaux dans la mise en œuvre de la politique de durabilité communale.

## **Service Travaux publics, espaces verts et entretien**

### *410.3080 « Personnel intérimaire facturé à des tiers »*

Un montant de CHF 15'000.- est prévu pour le renforcement des équipes lors de période de manifestations et événements divers.

Un montant de CHF 20'000.- est dévolu au renforcement des équipes pour le Festival Images, qui a lieu tous les deux ans.

### *410.3114.01 « Achats machines, matériels et fournitures »*

Un montant de CHF 22'000.- est prévu pour l'achat de six fontaines à eau urbaines qui seront installées le long du bord du lac afin d'améliorer le confort de la population.

Un montant de CHF 37'000.- est prévu pour l'achat de quatre grills et de quatre poubelles « requin ». Les poubelles seront installées à proximité des grills afin de répondre au besoin et au confort de la population.

### *410.3185 « Honoraires, études et frais d'expertises »*

Au vu des nombreux projets en collaboration étroite avec le service Urbanisme et mobilité, le service prévoit un montant de CHF 170'000.- pour les divers mandats d'études en lien spécifiquement avec le secteur Infrastructures.

Un montant de CHF 30'000.- est prévu pour les divers mandats d'études du service (voirie, garage, etc.).

### *412.3147 « Travaux et transports exécutés par tiers »*

Le dragage du Port Eiffel a débuté à la fin de l'année 2023 et devra se poursuivre en 2024 avec un montant de CHF 40'000.- prévu à cet effet pour finir les divers travaux.

*420.3115 « Achats de véhicules et accessoires »*

Les dépenses prévues sont inférieures au budget 2023 qui a permis l'achat d'une machine de lavage à haute pression. Le montant prévu au budget 2024 correspond au standard des années précédentes à l'année 2023.

*420.3155 « Achats bancs et barrières »*

L'augmentation du montant prévu au budget correspond à l'achat de nouveaux bancs publics qui se faisait auparavant via les comptes du service Urbanisme et mobilité.

*420.3142 « Achats matériaux et fournitures »*

La légère hausse de budget correspond à l'achat des nouvelles poubelles publiques réalisées dans le cadre du projet mené par GEDERIVIERA.

*430.3134 « Achats graines, arbustes, engrais »*

Un montant de CHF 41'000.- est prévu principalement pour l'achat de substrats et de terre dévolu à tous les espaces verts de la ville et à la culture de fleurs en serre.

Un montant de CHF 39'500.- est prévu principalement pour l'achat d'engrais bio dévolu à tous les espaces verts de la ville et à la culture de fleurs en serre.

*440.3102.01 « Communication et sensibilisation »*

Une sensibilisation spécifique, augmentant légèrement le montant prévu au budget, est prévue dans le cadre du projet de vaisselle réutilisable en collaboration avec le bureau de la Durabilité.

*470.3114 « Éclairage attractif, entretien, achats »*

Avec la vétusté du matériel, une partie des illuminations de fin d'année ne peut plus être installée, ce qui pour conséquence de réduire les coûts. Cette situation sera rectifiée dans les années futures avec le concept directeur de l'éclairage public qui proposera un nouveau projet d'illumination.

*470.3123 « Éclairage public des rues, places, parcs »*

La forte augmentation de budget correspond à l'indexation des coûts de l'énergie annoncée depuis 2022. Pour ce compte, il a été appliqué aux résultats des comptes 2022 une augmentation de +30% pour 2023 et +10% pour 2024.

*470.3669.01 « FEDD subv. éclairage public et amélior. efficacité énergétique »*

*470.4819 « Prélèv. s/FEDD éclairage public + effi. énergétique (9280.103) »*

Le montant du FEDD est revu à la baisse en raison d'une redistribution différente de la taxe perçue sur la facture de l'électricité pour les subventions communales.

## **Service Famille, éducation et sport**

Le budget 2024 du service est élaboré dans la continuité des prestations et projets des années précédentes, sur la base d'une analyse des besoins et des dépenses réelles comptabilisées en 2022 et sur le premier semestre 2023.

Les charges liées à l'exploitation des structures du secteur Famille restent globalement dans la moyenne des années précédentes. C'est principalement la masse salariale qui varie avec des augmentations de taux d'encadrement dans les structures afin de correspondre aux tâches réellement assurées, financées antérieurement sur la base d'heures supplémentaires. Le temps de travail des aides de cuisine a lui aussi été ajusté afin de correspondre à la production supplémentaire des repas par nos cuisines communales. Au niveau administratif, le poste de responsable de secteur a été positionné à 100% contre 80 actuellement et un soutien pour les activités comptables (30%) ajouté. D'autres adaptations des taux éducatifs sont liées à l'évolution des activités et répondent aux normes cantonales.



Certaines charges du secteur Education ont également été adaptées selon les activités extrascolaires et le nombre d'élèves (chœur et fête des écoles, ski, potagers éducatifs, conférences, etc.). D'autres postes générant des charges ou des recettes cantonales ont également été ajustés selon les directives notamment. Le déménagement du Centre d'orientation scolaire et professionnelle de la rue du Conseil 8 à Verger 10 engendre également une adaptation des charges, cofinancées par toutes les communes bénéficiaires de la prestation. La rubrique liée à l'exploitation du chalet communal La Cheneau a été maintenue, le crédit d'ouvrage n'ayant pas, au moment de l'élaboration budgétaire, été validé.

Pour le secteur Sport, l'augmentation est en particulier associée à des soutiens supplémentaires, au projet d'Assises du sport et à l'imputation interne de charges locatives pour des locaux sportifs.

Le présent budget a également exclu des acquisitions sujettes à amortissement ; des préavis seront soumis au Conseil en temps opportun si nécessaire.

### **Service de la Cohésion sociale**

Les collaboratrices et collaborateurs sont le cœur du service de la Cohésion sociale qui est à disposition de la population et s'assure de mener des actions concrètes visant à améliorer le bien vivre ensemble, de manière que tout le monde puisse trouver sa place dans le respect et la dignité. Prenant en compte toute évolution sociétale, le service intervient sur les plans individuels et collectifs, et souhaite offrir un soutien humanisant à la population veveysanne dans toutes les étapes heureuses et moins heureuses de la vie, qu'elles soient petites ou plus importantes.

Le service intervient par le biais d'aides directes sous forme de conseil, d'orientation d'accompagnement et de prestations financières. Un autre axe d'intervention est le soutien à des entités communales et l'action en complémentarité avec d'autres actrices et acteurs de terrain. Dans les domaines de l'intégration, du logement, de l'égalité des genres, de la politique senior et des mesures d'insertion jeunes, le service met en œuvre certains axes définis par le canton dans la mesure de ses moyens. Finalement, lorsque possible, le service vise à proposer des espaces favorisant le dialogue (coordination entre actrices et acteurs de terrain), moments de partage, espaces de quartier, etc. Il vise à soutenir chacune et chacun dans le renforcement de son pouvoir d'agir et le développement de politiques locale ou régionale intégrées.

À l'interne, le service de la Cohésion sociale collabore de manière transversale afin de mieux répondre aux besoins sociaux dans les différents domaines d'activité de l'Administration communale. Ceci notamment dans le cadre du logement et de l'aménagement des espaces publics, ou encore avec le pilotage du groupe de travail Deal de rue.

De nombreuses tâches sont venues s'ajouter avec l'actualité. Par exemple, les liens avec l'EVAM se sont renforcés concernant l'accompagnement des nouveaux centres (les questions d'asile ne font pas partie des programmes d'intégration communaux). En ce qui concerne les questions de quartiers, l'étude de terrain et l'intervention multiacteurs et pluridisciplinaire de la problématique du Deal de Rue en réponse à une volonté de la Municipalité d'entendre le sentiment d'insécurité de la population et de réfléchir à des pistes d'actions. Enfin, avec la reprise des activités de l'HRC à Vevey et la volonté de renforcer les collaborations, le service de la Cohésion sociale défend les intérêts de la population veveysanne dans l'accès aux soins de proximité.

Pour le budget 2024, le service a respecté la consigne de la Municipalité de ne pas créer d'EPT supplémentaires. Toutefois, il est demandé, par équité, de pérenniser des personnes encore en postes auxiliaires, mais dont le travail s'est démontré indispensable après plusieurs années d'engagement à faible taux.

Un complément de poste de 0.1 EPT permettra aussi de renforcer le support administratif. En effet, un poste d'adjointe administrative qui était inexistant a pu être créé par la réorganisation efficiente des fonctions au sein du service.

Quelques augmentations de coûts sont toutefois à prévoir pour faire face aux réalités, comme les frais de sépulture pour indigents, la mise à disposition de vaisselle réutilisable, très appréciée lors de la fête des voisins en 2023, des honoraires d'experts pour des accompagnements thématiques ou pour déléguer des projets ponctuels.

## **Service de la Culture**

Afin de répondre à plusieurs mesures du document de « Politique culturelle de la Ville de Vevey, Stratégie 2019-2026 » et aux axes culturels du programme de législature de la Municipalité, le service de la Culture propose de mettre en place des projets de valorisation de l'art dans l'espace public dans l'objectif d'offrir plus de visibilité à la culture et aux artistes en ville, de soutenir la création artistique contemporaine et d'inscrire plus fortement et largement l'image en ville afin de renforcer le positionnement « Vevey, ville d'images ».

Dans cette optique, le service a inscrit au budget 2024, une ligne dévolue aux projets d'art dans l'espace public pour mettre en œuvre un projet événementiel d'envergure visant à convertir temporairement les anciens abribus en espaces d'art en ville. Ce projet sera l'occasion d'inviter sur concours une dizaine d'artistes à intervenir in situ sur les dix anciens abribus VMCV pour en faire des installations artistiques à part entière, disséminées à travers la ville et ainsi, en accord avec les propositions issues du processus participatif des États généraux de la culture, favoriser la réappropriation d'espaces libres ou peu valorisés par des projets artistiques et culturels, scénariser la ville en lien avec le label « Vevey, ville d'images », développer l'accessibilité à l'art dans les espaces publics selon le programme de législature, susciter la surprise et l'intérêt du public, démocratiser et étendre l'accès à l'art jusque dans les différents quartiers, favoriser et valoriser l'utilisation des transports publics et valoriser les différents quartiers de la ville. Un poste de coordinatrice ou coordinateur de projets auxiliaire à temps partiel (0,3 EPT) a également été mis au budget pour permettre la mise en œuvre de ce projet. Cette ligne budgétaire devra également permettre de poursuivre le projet d'exposition en plein air sur panneaux ou bâches de la Carte blanche Culture Vevey attribuée chaque année à un·e photographe veveysan·ne et présentée sous forme de galerie virtuelle sur le site [culturevevey.ch](http://culturevevey.ch).

Dans le même esprit de valorisation des projets d'art dans l'espace public, l'événement PictoBello, géré et organisé par le service de la Culture, fêtera sa 20<sup>e</sup> édition en 2024 et proposera dans ce cadre un programme étoffé pour lequel un montant spécifique a été prévu. Dans la même optique, le Musée historique et le Musée suisse de l'appareil photographique ont prévu sur leurs lignes d'expositions respectives des montants dévolus à de nouveaux projets hors les murs.

Le Vevey International Funny Film Festival (VIFFF) et le Festival des Artistes de Rue fêteront respectivement leurs 10 et 30 ans en 2024, des soutiens exceptionnels à la programmation de ces éditions anniversaires ont été budgétisés sur la ligne Aide et subventions à des manifestations culturelles.

Conscient du fait que les musiques actuelles sont aujourd'hui largement sous-dotées en comparaison des autres disciplines subventionnées (problématique commune à toutes les collectivités publiques romandes, comme le soulève la récente étude de la FCMA intitulée « Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande »), avec en 2022 seulement 12% des subventions allouées à cette discipline, le service estime qu'il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre les efforts dans le soutien aux musiques actuelles, efforts déjà bien entamés depuis 2020 avec l'augmentation du soutien au Rocking Chair. Aujourd'hui, c'est le Festival Nox Orae, dont la subvention est inchangée depuis dix ans, qui se trouve

particulièrement impacté par l'augmentation constante des cachets des artistes et la concurrence de plus en plus poussée entre les festivals. Du fait de sa taille moyenne, il n'est en effet plus en mesure de régater avec les grands festivals, mais doit tout de même se positionner sur des artistes d'envergure internationale pour assurer un pourcentage de remplissage de sa jauge.

Avec un budget qui a plus que doublé en dix ans, des fréquentations records ces dernières années et une notoriété croissante tant au niveau régional que national, le festival s'est professionnalisé et il est désormais important de rémunérer les postes à temps partiel de l'équipe travaillant à l'année, qui sont indispensables à l'organisation et encore largement bénévoles. Afin de consolider le budget de fonctionnement du seul festival dédié aux musiques actuelles soutenu par le service de la Culture et qui contribue au rayonnement régional et national de la politique culturelle veveysanne, une augmentation de la subvention à l'Association Nox Orae a été mise au budget 2024.

### **Musée Jenisch Vevey**

En 2024, le Musée Jenisch Vevey proposera neuf expositions temporaires, parmi lesquelles des expositions thématiques sur le dessin italien ou sur La main (et) le gant, des expositions monographiques d'artistes-graveurs — Pierre Aubert et Ferdinand Springer —, les expositions du Festival Images Vevey ou celle des lauréat·es de la Bourse Alice Bailly.

Le musée a à cœur de permettre l'accès de tous les publics à ses activités. Pour cela, il met en place un riche programme d'événements (cours d'histoire de l'art, rencontre avec des artistes, visites, guidées, concerts, yoga pour sénior, art-thérapie, ateliers pour enfants et adultes, etc.) tout au long de l'année à destination des différents publics, et en particulier des scolaires.

Il œuvre aussi afin de faire rayonner Vevey en prêtant des œuvres dans les plus prestigieuses institutions muséales en Suisse et à l'étranger, et en relayant l'information dans les médias. Un projet de nouvelle billetterie en ligne facilitant l'accès des visiteur·ses et permettant un inventaire adéquat des objets en vente à la boutique est prévu en 2024.

Le cœur de sa mission est bien entendu de conserver, inventorier, photographier, conditionner, restaurer et mettre en valeur une collection de plus de 40'000 estampes de la Renaissance à aujourd'hui, de 11'000 dessins et de 1'600 peintures. La nouvelle base de données de gestion des collections ayant été mise à jour en 2023, un premier corpus d'œuvres sera mis en ligne et permettra un accès facilité aux collections. Afin d'enrichir les connaissances sur les œuvres, le musée mène des recherches, collabore avec plusieurs universités en Suisse romande et poursuit un projet de recherche de provenance depuis plusieurs années qui aboutira à une exposition programmée en fin d'année.

Enfin, un EPT de collaboratrice scientifique reconduit chaque année en tant qu'auxiliaire est demandé pour stabiliser le poste et permettre à deux collaboratrices motivées de pouvoir rejoindre l'équipe et effectuer notamment les tâches d'inventaire obligatoires.

### **Bureau Animation-jeunesse**

Le bureau de l'Animation-jeunesse a déménagé à la fin du mois de mai dernier, les activités nombreuses de l'équipe entre les mois de mai et septembre ont ralenti un peu la finalisation de l'aménagement des nouveaux locaux à la rue du Conseil 6. Le montant projeté en 2023 pour les achats de mobilier et matériel n'a pas été entièrement dépensé. Une partie de cette somme est donc remise en 2024 afin de pouvoir prendre le temps de penser les espaces et identifier les besoins réels émanant de l'utilisation des locaux.

Une extension des horaires du jeudi est prévue pour la saison 2023-2024 d'Open Sport dans la salle des Tilleuls, située dans le quartier de Plan-Dessus. Une opportunité qui va permettre de répondre aux besoins et à l'affluence toujours croissante des enfants et ainsi maintenir des conditions d'encadrement agréables et sécurisées. De plus, le bureau de l'Animation-jeunesse soutient et accompagne activement un petit groupe de jeunes dans la réalisation, la promotion et la constitution d'un Parlement de Jeunes à Vevey. Deux projets qui nécessitent un léger renfort au niveau du personnel auxiliaire.

Animai est un festival faisant rayonner un nombre certain d'associations, de partenaires locaux et de jeunes artistes prometteurs et prometteuses de la région qui méritent toutes et tous la reconnaissance de leur compétence et qualité d'engagement. Ce qui nécessite une mise à jour des coûts réels de la manifestation.

Enfin, les associations La Jouerie de Gilamont et Tremplin de la Place Robin, demandent chacune une augmentation de leur subvention afin de pouvoir absorber l'évolution des coûts pas réévaluée depuis 2010.

## 9. Conclusions

En raison des éléments décrits et détaillés dans le présent préavis, la Municipalité n'est pas en mesure de présenter un projet de budget 2024 qui atteigne l'équilibre budgétaire. Toutefois, avec une marge d'autofinancement positive, le petit équilibre est atteint et les recettes couvrent donc l'ensemble des charges de fonctionnement.

Pour l'élaboration du budget 2024, la Municipalité avait notamment fixé les objectifs suivants :

*Un déficit budgétaire de 5 millions au maximum, soit environ 3% des charges*

Cet objectif n'est pas atteint puisque le budget présente un déficit de 7.97 millions, soit 4.67% des charges.

*Une marge d'autofinancement positive selon l'objectif de législature*

Cet objectif est partiellement atteint, l'autofinancement théorique étant positif à hauteur de 1,16 million sans toutefois correspondre à la moyenne de l'objectif de législature de 5 millions. Sauf imprévu ou événement exceptionnel, l'autofinancement devrait correspondre à l'objectif au moment du bouclage des comptes. À noter tout de même qu'une grande partie des investissements prévus en 2024 devra être financée par l'emprunt.

*Aucun crédit complémentaire déjà dépensé en 2024 et règle pour les reports de crédit*

Cet objectif visait, d'une part, à réaffirmer l'engagement de la Municipalité à respecter strictement le cadre légal — notamment le Règlement cantonal sur la comptabilité des communes qui prévoit qu'un caractère imprévisible et exceptionnel doit être démontré — et, d'autre part, à veiller à la sincérité du projet de budget présenté au Conseil communal. Concernant les reports de crédit d'une année à l'autre, ils ne sont autorisés que si un engagement formel a bien eu lieu durant l'année comptable en cours.

*Application du principe d'économicité maximale*

Une analyse réfléchie sur les charges inscrites a été réalisée par chaque service ou bureau, ce qui a permis de limiter les conséquences de l'augmentation des coûts liée à la conjoncture inflationniste. Concernant les besoins en personnel, la priorité a été mise sur les mesures organisationnelles et de formation. Hors pérennisation de postes auxiliaires, l'augmentation d'EPT est inférieure à 1%, dont une part importante liée à des obligations légales.

*Analyse des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement*

Chaque service et bureau a veillé à ne pas porter de dépenses d'investissement au budget de fonctionnement. Préalablement à l'élaboration du budget 2024, la définition suivante a été adoptée par l'Administration : « *Les dépenses d'investissement concernent l'acquisition de biens durables qui entrent dans notre patrimoine avec, pour effet, de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître. Mais aussi toutes les dépenses sur des actifs ayant pour effet l'augmentation de leur valeur, l'accroissement notable de leur durée d'utilisation, la diminution de leur coût d'utilisation ou encore une production supérieure.* ». Enfin, selon les règles MCH2, les charges directement ou indirectement liées ont été ou seront dorénavant incluses aux dépenses d'investissement : comptes d'attente, études, charges de personnel, honoraires, frais accessoires, etc.

Des éléments conjoncturels continuent à peser sur le budget 2024. Premièrement l'inflation qui a un impact sur nos charges courantes ainsi que sur les charges de personnel avec l'augmentation importante de l'indice des prix à la consommation en 2023. Comme pour l'année en cours, la Municipalité a décidé pour 2024 de la pleine indexation des salaires du personnel communal budgétée à ce stade à hauteur de 2%, mais qui sera appliquée sur la base de l'indice de novembre 2023. Deuxièmement, l'augmentation de plus d'un million de la charge des intérêts à la suite aux relèvements successifs des taux directeurs des principales banques centrales. Et enfin, les politiques fiscales cantonale et fédérale qui ont pour conséquence une stagnation de nos recettes fiscales sur les personnes physiques ainsi qu'une baisse significative de la compensation RFFA.

Malgré un contexte global de grande instabilité économique et de forte inflation, le projet de budget 2024 ne présente aucune coupe dans les prestations de service public existantes. De plus, la Municipalité s'applique à contenir les charges communales, tout en poursuivant la mise en place de politiques publiques sectorielles et le développement des projets inscrits au plan des investissements dans le cadre du programme de législature 2021-2026. Ceci notamment en lien avec la concrétisation des objectifs du Plan climat de la Ville et avec le souci permanent de répondre aux besoins de la population et du tissu associatif, culturel et économique veveysan.

Enfin, les perspectives pour les prochains budgets sont assez difficiles à prévoir aujourd'hui et, comme par le passé, il convient de continuer à suivre avec attention les éléments suivants : l'évolution de la conjoncture suisse et régionale, l'évolution de la conjoncture mondiale (récession, conflits, instabilité, pandémie...), l'évolution des taux d'intérêt, l'évolution de l'inflation, les politiques fiscales cantonale et fédérale, l'aboutissement de la future réforme cantonale de la péréquation et l'impact sur le budget de fonctionnement de la mise en exploitation des nouveaux investissements réalisés.

\* \* \* \* \*

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY


- VU** le préavis N° 28/2023, du 30 octobre 2023, concernant le « Budget communal pour l'exercice 2024 » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024, qui présente les résultats suivants :

|                            |            |                     |
|----------------------------|------------|---------------------|
| Charges                    | CHF        | 170'645'100.00      |
| Revenus                    | CHF        | 162'678'400.00      |
| <b>Excédent de charges</b> | <b>CHF</b> | <b>7'966'700.00</b> |
| <br>                       |            |                     |
| <b>Autofinancement</b>     | <b>CHF</b> | <b>1'163'300.00</b> |

Au nom de la Municipalité  
le Syndic Le Secrétaire

  
Yvan Luccarini



  
Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini

#### Annexes :

- brochure du budget 2024 ;
- évolution de l'autofinancement entre 2016 et 2024 ;
- variations des EPT par rapport à 2023.

## EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2016 à 2024

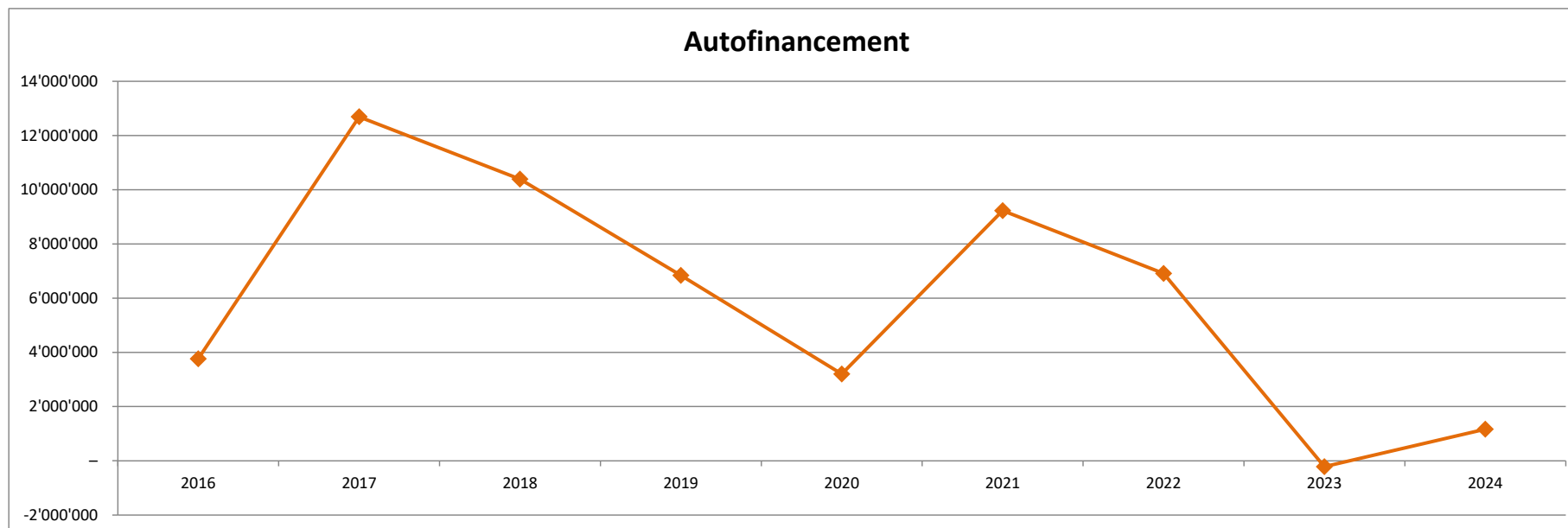
|   | B 2024           | B 2023          | C 2022           | C 2021           | C 2020           | C 2019           | C 2018            | C 2017            | C 2016           |
|---|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Résultat de l'exercice                          | -7'966'700       | -7'583'800      | -2'410'335       | -5'358'078       | -7'283'113       | -3'908'416       | 79'608            | 125'568           | -5'802'803       |
| 33 - Amortissements                             | 9'003'500        | 9'660'800       | 9'830'560        | 9'631'736        | 8'752'576        | 9'370'027        | 10'900'442        | 8'435'504         | 8'541'072        |
| 33 - Amort. extraordinaire "Salle Del Castillo" | -                | -               | -                | 4'951'483        | -                | -                | -                 | -                 | -                |
| 33 - Amort. extraordinaire "comptes d'attente"  | -                | -               | -                | 462'436          | -                | -                | -                 | -                 | -                |
| 33 - Amort. extraordinaire "Collège à Gilamont" | -                | -               | -                | 4'358'325        | -                | -                | -                 | -                 | -                |
| 332 - Amortissements supplémentaires            | -                | -               | -                | -                | -                | -                | -                 | 2'200'000         | 1'631'000        |
| 38 - Attributions aux fonds de réserve          | 1'490'800        | 1'590'800       | 1'419'861        | 1'832'142        | 2'244'320        | 2'452'380        | 2'416'009         | 3'339'599         | 1'736'568        |
| 48 - Prélèvements sur les fonds de réserve      | -1'364'300       | -3'884'800      | -1'471'635       | -1'162'389       | -165'439         | -406'390         | -2'806'105        | -237'600          | -321'546         |
| 48 - Prélèv. sur le fond "Salle Del Castillo"   | -                | -               | -                | -4'951'483       | -                | -                | -                 | -                 | -                |
| 424 - Gains comptables sur patrimoine financier | -                | -               | -458'517         | -535'457         | -346'848         | -665'899         | -198'666          | -1'170'700        | -2'020'025       |
| 9123 - Vente d'immeubles et de terrains         | -                | -               | -                | -                | -                | -                | -                 | -                 | -                |
| <b>Autofinancement</b>                          | <b>1'163'300</b> | <b>-217'000</b> | <b>6'909'934</b> | <b>9'228'715</b> | <b>3'201'496</b> | <b>6'841'702</b> | <b>10'391'288</b> | <b>12'692'371</b> | <b>3'764'266</b> |

**Autofinancement moyen 2016-2024**

**5'997'341**

**Autofinancement moyen 2020-2024**

**4'057'289**



**Budget 2024 - Synthèse demandes des services**

| Nouveaux postes |                             |   |  |              |                   |  |
|-----------------|-----------------------------|---|--|--------------|-------------------|--|
| Service         | Secteur                     | Structure   | Poste  | EPT          | Compte budgétaire | Commentaire  |
| ACC             | Naturalisation              |   | Employé-e d'administration   | 0.60         | 122               | Lors de la répartition des dicastères, un poste a été réparti comptablement sur deux services (ACC/SMU). Les activités ont été maintenues temporairement dans ACC, tout en étant financés en partie par SMU. Malgré la mise en place de mesures organisationnelles, le besoin temporaire s'avère pérenne et nécessite l'augmentation d'EPT demandée. |
| BAT             | Conciergerie                |   | Agent de propreté  | 0.20         | 253               | Augmentation du taux d'activité pour nettoyage (immeubles locatifs)  |
| COS             | Administration              |   | Adjoint-e administratif-ve   | 0.10         | 700               | Complément aux EPT existants afin de créer le poste d'adjoint administratif  |
| COS             | Travail social de proximité |   | Coordinateur-trice des appuis scolaires                                | 0.20         | 9523              | selon projet de renforcement des appuis scolaires  |
| FAM             | Famille                     | Administration                                      | Employé-e d'administration   | 0.30         | 584               | Poste impératif au vu de la complexité du dispositif financier et du pilotage comptable. Fonction pourrait pleinement être assurée par SFIN au titre de prestation interne.  |
| FAM             | Famille                     | Administration                                      | Responsable du secteur famille   | 0.20         | 584               | Augmenter de 0.8 à 1 en lien avec la définition du poste qui est renforcée au vu de l'augmentation des activités et des effectifs. Compense les HS actuelles.  |
| FAM             | Famille                     | La Barcarolle                                       | Aide de cuisine et de maison   | 0.07         | 58202             | Constat du besoin de 30% supplémentaire en aide de cuisine à la Barcarolle. Actuellement prestation assurée sur des HS   |
| FAM             | Famille                     | La Barcarolle                                       | Aide de cuisine et de maison   | 0.23         | 58102             | Constat du besoin de 30% supplémentaire en aide de cuisine à la Barcarolle. Actuellement prestation assurée sur des HS   |
| FAM             | Famille                     | La Barcarolle                                       | Responsable d'un centre communal de la petite enfance Petite structure | 0.30         | 58102             | Adaptation du taux de la Direction en équité par rapport aux autres structures préscolaires et selon quota. Actuellement fonction assurée sur des HS   |
| FAM             | Famille                     | Les Cèdres  | Aide de cuisine et de maison   | 0.06         | 58203             | Prise en charge des tâches d'intendance avec l'augmentation des tâches liées à la livraison supplémentaire des repas   |
| FAM             | Famille                     | Les Cèdres  | Aide de cuisine et de maison   | 0.14         | 58103             | Prise en charge des tâches d'intendance avec l'augmentation des tâches liées à la livraison supplémentaire des repas. Actuellement prestation assurée sur des HS   |
| FAM             | Famille                     | Permanence vacances                                 | Éducateur-trice de l'enfance III EESP                                  | 0.05         | 58211             | Augmentation de la dotation pour l'organisation des permanences. Après un an d'expérience, nous constatons que le temps n'est pas suffisant. Après évaluation, 5% de plus nous paraissent pertinents et adaptés, soit env. 10 heures de plus pour l'organisation d'une semaine de permanences  |
| FAM             | Famille                     | Permanence vacances                                 | Éducateur-trice de l'enfance II CFC                                    | 0.02         | 58211             | Erreur sur le nombre de semaine de permanence 8 au lieu de 9   |
| FAM             | Famille                     | Permanence vacances / UAP Aviron 7-8P et Réfectoire | Éducateur-trice de l'enfance II CFC                                    | 0.21         | 58211             | Augmentation de la fréquentation 7-8 P à l'Aviron et au réfectoire. Besoin d'une personne qualifiée (ASE) fixe qui travaillerait aussi pendant les permanences. Poste avec contrat standard et pas annualisé.  |
| FAM             | Famille                     | Réfectoire  | Éducateur-trice de l'enfance II CFC                                    | 0.21         | 5901              | Augmentation de la fréquentation 7-8 P à l'Aviron et au réfectoire. Besoin d'une personne qualifiée (ASE) fixe qui travaillerait aussi pendant les permanences. Poste avec contrat standard et pas annualisé.  |
| FAM             | Famille                     | UAP Aviron  | Éducateur-trice de l'enfance II CFC                                    | 0.06         | 58205             | Augmentation dotation pour répondre à la diminution du temps éducatif de la responsable (reporté sur du temps de direction nécessaire pour la structure)   |
| FAM             | Famille                     | UAP Aviron  | Éducateur-trice de l'enfance II CFC                                    | 0.21         | 58205             | Augmentation de la fréquentation 7-8 P à l'Aviron et au réfectoire. Besoin d'une personne qualifiée (ASE) fixe qui travaillerait aussi pendant les permanences. Poste avec contrat standard et pas annualisé.  |
| FAM             | Famille                     | UAP Aviron  | Éducateur-trice de l'enfance III EESP                                  | 0.30         | 58205             | Adaptation des postes de responsables UAP (0.6 EPT et solde sur le terrain) en fonction de la réalité du travail. Compense des HS.   |
| FAM             | Famille                     | UAP Clos  | Aide de cuisine et de maison   | 0.04         | 58209             | L'aide de cuisine fait en moyenne 2 heures de plus/semaine pour les tâches d'intendance. Ces dernières sont payées en heures supplémentaires actuellement.   |
| FAM             | Famille                     | UAP Clos  | Éducateur-trice de l'enfance II CFC                                    | 0.50         | 58209             | Remplacement fixe pour UAP en compensation des frais de tiers (A la maison) : Poste annoncé par FAM à 0.5 EPT pour B24   |
| FAM             | Famille                     | UAP Crédeilles                                      | Éducateur-trice de l'enfance III EESP                                  | 0.30         | 58207             | Adaptation des postes de responsables UAP (0.6 EPT et solde sur le terrain) en fonction de la réalité du travail. Compensé par HS.   |
| FAM             | Famille                     | UAP Crosets   | Aide de cuisine et de maison   | 0.04         | 58210             | L'aide de cuisine fait en moyenne 2 heures de plus/semaine pour les tâches d'intendance. Actuellement prestation assurée sur des HS  |
| FAM             | Famille                     | UAP Crosets   | Éducateur-trice de l'enfance I / Accueillante                          | 0.20         | 58210             | Dotation supplémentaire, déjà accordée en 2023, pour soutien éducatif spécialisé à Plan  |
| FAM             | Famille                     | UAP Crosets   | Éducateur-trice de l'enfance III EESP                                  | 0.30         | 58210             | Adaptation des postes de responsables UAP (0.6 EPT et solde sur le terrain) en fonction de la réalité du travail. Actuellement fonction assurée sur des HS   |
| FAM             | Famille                     | UAP Clos  | Éducateur-trice de l'enfance III EESP                                  | 0.30         | 58209             | Adaptation des postes de responsables UAP (0.6 EPT et solde sur le terrain) en fonction de la réalité du travail. Actuellement fonction assurée sur des HS   |
| FAM             | Famille                     | UAP La Campanule                                    | Aide de cuisine et de maison   | 0.05         | 58206             | L'aide de cuisine fait en moyenne 2 heures de plus/semaine pour les tâches d'intendance. Actuellement prstation assurée sur des HS   |
| FAM             | Famille                     | UAP La Campanule                                    | Éducateur-trice de l'enfance I / Accueillante                          | 0.175        | 58206             | Accueil 2 P dès 8.2023 : besoin de couverture supplémentaire en temps éducatif pour la période des après-midi mardi ET accueil du mercredi : plus d'enfant le mercredi après-midi depuis août 2022 déjà. Compensé par des HS pendant 1 année, régularisation du poste et des effectifs enfants   |
| FAM             | Famille                     | UAP La Campanule                                    | Éducateur-trice de l'enfance III EESP                                  | 0.30         | 58206             | Adaptation des postes de responsables UAP (0.6 EPT et solde sur le terrain) en fonction de la réalité du travail. Actuellement fonction assurée sur des HS   |
| FAM             | Famille                     | UAP Veveyse   | Aide de cuisine et de maison   | 0.04         | 58208             | L'aide de cuisine fait en moyenne 2 heures de plus/semaine pour les tâches d'intendance. Actuellement prestation assurée sur des HS  |
| FAM             | Famille                     | UAP Veveyse   | Éducateur-trice de l'enfance III EESP                                  | 0.30         | 58208             | Adaptation des postes de responsables UAP (0.6 EPT et solde sur le terrain) en fonction de la réalité du travail. Actuellement fonction assurée sur des HS   |
|                 |                             |   |  | <b>6.005</b> |                   |  |

| Pérennisation de postes |                                  |                     |                                  |             |                   |   |
|-------------------------|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|-------------|-------------------|---|
| Service                 | Secteur                          | Structure           | Poste                            | EPT         | Compte budgétaire | Commentaire   |
| ACC                     | Archives                         |                     | Employé-e d'administration       | 0.60        | 122               | Collaborateur travaillant à l'archivage numérique. Pérennisation pour les activités de numérisation des dossier |
| BAT                     | Architecture et infrastructures  |                     | Chargé de projets                | 0.50        | 300               | Chargé de projet pour la construction et rénovation du bâti scolaire. Préavis 16/2022.                          |
| BAT                     | Architecture et infrastructures  |                     | Chargé de projets                | 0.50        | 300               | Chargé de projet pour la construction et rénovation du bâti scolaire. Préavis 16/2022.                          |
| COS                     | Intégration & Maison de quartier |                     | Aide de cuisine et de maison     | 0.30        | 703               | Poste auxiliaire 0.30 EPT engagement à durée indéterminée   |
| COS                     | Intégration & Maison de quartier |                     | Accueillante                     | 0.40        | 703               | Poste auxiliaire depuis 2017. S'occupe des enfants de la Villa Métisse  |
| MJV                     | Musée Jenisch                    |                     | Collaborateur.trice scientifique | 0.50        | 82021             | Pérennisation auxiliaire: poste renouvelé chaque année en auxiliaire  |
| MJV                     | Cabinet des estampes             |                     | Collaborateur.trice scientifique | 0.50        | 8205              | Pérennisation auxiliaire: poste renouvelé chaque année en auxiliaire  |
| BAT                     | Conciergerie                     | Bâtiments communaux | Agent-e de propreté              | 0.18        | 252               | Pérennisation en complément d'un poste fixe   |
|                         |                                  |                     |                                  | <b>3.48</b> |                   |   |

| Suppression d'EPT |                      |                          |                     |             |   |  |
|-------------------|----------------------|--------------------------|---------------------|-------------|---|--|
| Service           | Secteur              | Structure                | Poste               | EPT         | Compte budgétaire                                     | Commentaire  |
| BAT               | Conciergerie         | Panorama                 | Agent-e de propreté | 0.01        | 276   | EPT restant non utilisé  |
| BAT               | Conciergerie         | Bâtiments d'administrati | Agent-e de propreté | 0.03        | 257   | EPT restant non utilisé  |
| BAT               | Conciergerie         | MSAP                     | Agent-e de propreté | 0.05        | 82032   | EPT restant non utilisé  |
| FAM               | Famille et éducation |                          | Divers postes       | 2.24        | 275, 507, 58101, 58103, 58104, 58210, 584, 5901, 5902 | EPT restant sur différents postes et qui ne sont pas repourvus |
|                   |                      |                          |                     | <b>2.33</b> |   |  |

| Transfert d'EPT - sans impact EPT global |                         |                         |                            |             |                   |   |
|--|-------------------------|-------------------------|----------------------------|-------------|-------------------|---|
| Service                                  | Secteur                 | Structure               | Poste                      | EPT         | Compte budgétaire | Commentaire   |
| BAT                                      | Conciergerie            | Bibliothèque municipale | Agent-e de propreté        | 0.40        | 257               | Regroupement des agents de propreté et d'exploitation. Transfert du compte 8311 au compte 257 |
| BAT                                      | Conciergerie            | Bâtiments communaux     | Agent-e de propreté        | 0.70        | 252               | Regroupement d'EPT sur un compte principal. Transfert du compte 257 au compte 252             |
| BAT                                      | Conciergerie            | Bâtiments communaux     | Agent-e de propreté        | 0.12        | 252               | Regroupement d'EPT sur un compte principal. Transfert du compte 253 au compte 252             |
| BAT                                      | Gérance                 |                         | Gérant d'immeuble          | 1.00        | 251               | Transfert d'EPT du compte 300 au compte 251 (EPT restant de plusieurs postes)                 |
| BAT                                      | Conciergerie            | Bâtiments scolaires     | Agent-e de propreté        | 1.00        | 526               | Transfert du compte Bâtiment de police 259 sur le compte Bâtiments scolaires 526              |
| BAT                                      | Conciergerie            | Bâtiments scolaires     | Agent-e de propreté        | 0.30        | 253               | Transfert du compte 841 au compte 253   |
| BAT                                      | Conciergerie            |                         | Agent-e de propreté        | 0.10        | 257               | Transfert du compte 82032 au compte 257   |
| BAT                                      | Conciergerie            |                         | Agent-e de propreté        | 0.40        | 253               | Transfert du compte 82032 au compte 253   |
| BAT                                      | Conciergerie            |                         | Agent-e de propreté        | 1.00        | 252               | Transfert du compte Bâtiments scolaires 526 sur le compte Bâtiments communaux 252             |
| ACC                                      | Office de la population |                         | Employé-e d'administration | 0.05        | 125               | Transfert du compte 122 au compte 125   |
| RHU                                      | Administration          |                         | Employé-e d'administration | 0.20        | 140               | Transfert du compte 584 au compte 140   |
| FAM                                      | Education               |                         | Employé-e d'administration | 0.30        | 501               | Transfert du compte 505 au compte 501 pour l'administration de la Cheneau.                    |
|  |                         |                         |                            | <b>5.57</b> |                   |   |

| Evolution du budget EPT |  |
|-------------------------|--|
| <b>375.660</b>          | Nombre de poste (EPT) prévus au budget 2023 (sans Mun et apprentis)    |
| <b>7.155</b>            | Somme des nouveaux EPT, pérennisation auxiliaires et suppression d'EPT |
| <b>382.815</b>          | Nombre de poste (EPT) prévus au budget 2024 (sans Mun et apprentis)    |